

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 26/02/19
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 15/03/19
Affichage le : 02/04/19
Transmission préfecture le : 01/04/19
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20190329-lmc1106634-DE-1-1
Du : 01/04/19
Délibération exécutoire le : 02/04/19

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 29 mars 2019

**POLITIQUE C05 CULTURE ET PATRIMOINE
MISE EN PLACE ET GESTION D'UN DISPOSITIF CARTE
COLLÉGIEN MULTISERVICES HAUTS DE SEINE/YVELINES
CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment ses articles 66 à 68 et 78 à 80,

Vu la délibération du Conseil départemental des Hauts-de-Seine en date du 2 avril 2015 relative aux délégations d'attribution à la Commission permanente,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2017-CD-1-5664.1 en date du 20 octobre 2017 portant extension des délégations données à la Commission permanente,

Vu l'annexe à la présente délibération,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Sa Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport entendue,

Considérant la nécessité pour le Département des Yvelines et le Département des Hauts-de-Seine de recourir au mécanisme du groupement de commande tant au plan des conditions économiques du marché que de l'homogénéité des prestations sur les deux territoires,

Considérant la nécessité pour le Département des Yvelines et le Département des Hauts-de-Seine de clarifier les droits, obligations et responsabilités de chacune des parties dans le cadre de la passation d'une convention de groupement de commandes pour la passation de marché de mise en place et de gestion d'un dispositif carte collégiens multiservices, nommé provisoirement Pass+.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le principe d'un groupement de commande entre le Département des Yvelines et le Département des Hauts-de-Seine pour la passation et l'exécution d'un marché mutualisé de mise en place et de gestion d'un dispositif carte collégiens multiservices nommé provisoirement Pass+.

Approuve les termes de la convention constitutive d'un groupement de commande, annexée à la présente délibération, à conclure entre le Département des Yvelines et le Département des Hauts-de-Seine à compter de sa date de notification jusqu'au règlement définitif des sommes dues au titre dudit marché.

Approuve la désignation du Département des Hauts-de-Seine afin d'assurer les missions de coordinateur du groupement telles que définies à l'article 2 de la convention constitutive de groupement de commande.

Autorise M. le Président du Conseil départemental à signer la convention, ses éventuels avenants, ainsi que tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Décide de donner délégation à la Commission permanente pour l'affectation des crédits se rapportant au Pass+.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 29 mars 2019

MISE EN PLACE ET GESTION D'UN DISPOSITIF CARTE COLLÉGIEN MULTISERVICES HAUTS DE SEINE/YVELINES CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Nicolas DAINVILLE

Votent POUR (42) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Philippe Benassaya, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Pierre Bédier, Anne Capioux, Xavier Caris, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Sylvie D'Esteve, Monsieur Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Madame Clarisse Demont, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Janick Géhin, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Procurations (6) : Anne Capioux à Monsieur Nicolas Dainville, Pierre Fond à Janick Géhin, Michel Laugier à Ghislain Fournier, Karl Olive à Pierre Bédier, Laurence Trochu à Joséphine Kollmannsberger, Pauline Winocour-Lefevre à Laurent Richard.